

Convocation du **24/09/2024**
Publication le **04/10/2024**
Conseillers en exercice : **43**
Présents : **38**
Quorum : **22**

SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2024

L'an Deux Mille Vingt Quatre, Le Trente Septembre à 18 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à l'Espace des Libertés, Salle Stéphane Hessel, sous la présidence de Monsieur Gérard GAZAY, Maire.

N° **12_300924**

**OBJET : CULTURE,
EVENEMENTS CULTURELS
ET PATRIMOINE**

Approbation de l'adhésion à la fédération des salons et des fêtes du livre jeunesse.

PRESENTS :

Monsieur Gérard GAZAY, Monsieur Alain ROUSSET, Madame Sophie AMARANTINIS, Monsieur Vincent RUSCONI, Madame Danielle MENET, Monsieur Pascal AGOSTINI, Madame Hélène JULIEN-TRIC, Monsieur Philippe AMY, Madame Geneviève MORFIN, Monsieur Andre LEVISSE, Monsieur Yoann LEANDRE, Monsieur Léo MOURNAUD, Madame Jeannine LEVASSEUR, Monsieur Jean-Bernard LOUIS, Madame Julie GABRIEL, Madame Irène DUPLAN, Madame Monique MOISE-HIRMANN, Monsieur Patrice JARQUE, Monsieur Laurent GUEDJ, Madame Cécile BOURGUIGNON, Madame Brigitte AMOROS, Madame Magali ROUX, Madame Faustine THIBAUD, Monsieur Jérémy COETTO, Monsieur Jérémy PANGOURASSOU, Monsieur Zarick KOURICHI, Madame Dominique BENASSAYA-NIVET, Madame Eliette MEZERGUES-MAUTREF, Monsieur Arthur SALONE, Madame Magali GIOVANNANGELI, Monsieur Denis GRANDJEAN, Madame Clémentine FARDOUX, Monsieur Alexandre LATZ, Monsieur William MIROUX, Monsieur Yves PERRIN-TOININ, Monsieur Matthieu HERMANT, Madame Michèle BOUGEAREL, Monsieur Marc ZANARINI formant la majorité des membres en exercice.

EXCUSES :

Madame Stéphanie HARKANE (donne pouvoir à Monsieur Alain ROUSSET), Monsieur Franck-Clément CHAMLA (donne pouvoir à Monsieur Laurent GUEDJ), Madame Joëlle MELIN (donne pouvoir à Madame Michèle BOUGEAREL), Madame Valérie BOISSON (donne pouvoir à Monsieur Arthur SALONE), Madame Mathilde METCHÉ-BARTHELEMY (donne pouvoir à Madame Sophie AMARANTINIS)

Monsieur Zarick KOURICHI a été élu(e) Secrétaire.



Délibération n°12_300924 du Conseil Municipal du lundi 30 septembre 2024 (suite)

Madame Geneviève MORFIN rapporte :

Grains de Sel, le festival du livre jeunesse et de la parole de l'enfant est un des rendez-vous phare de la région Sud - PACA autour de la richesse et la diversité de la littérature jeunesse avec ceux qui l'imaginent, la créent et la soutiennent : les auteurs, les illustrateurs, les éditeurs, les libraires.

Organisé conjointement par la Médiathèque Marcel Pagnol et la Direction de l'Éducation, il représente la partie émergée du travail de fond effectué tout le long de l'année en faveur du livre et de la lecture.

La Fédération des Salons et Fêtes du livre de jeunesse regroupe plusieurs associations et structures organisatrices de manifestations littéraires autour du livre jeunesse.

En son sein, les salons se sont entendus sur une « charte de qualité », un socle commun se déclinant autour d'axes essentiels mettant au cœur de leurs manifestations le livre, ses acteurs et le public. Sont définis comme point de qualité l'ancrage dans un projet culturel fort, l'implication en direction de tous les publics et la présentation de l'ensemble du panorama de la production en littérature de jeunesse.

Cette délibération propose dès lors, que la Ville d'Aubagne adhère à la Fédération des Salons et Fêtes du livre jeunesse afin de bénéficier d'un réseau étoffé en matière de littérature jeunesse.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

CONSIDÉRANT que cette adhésion garantit une qualité dans l'offre proposée ainsi que des échanges avec les membres d'un réseau reconnu en France,

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville d'Aubagne d'offrir au public un festival d'envergure régionale,

VU l'examen en Commission Municipale,

Après en avoir délibéré, DÉCIDE :

ARTICLE 1^{er} : d'APPROUVER l'adhésion de la Ville d'Aubagne à la Fédération des Salons et Fêtes du livre jeunesse ;

ARTICLE 2 : d'AUTORISER Monsieur le Maire à signer ladite adhésion et tout acte y afférent ;

ARTICLE 3 : d'AUTORISER la dépense d'un montant de 200 € (deux cents euros) au budget 2024.

ADOpte A L'UNANIMITE des MEMBRES PRESENTS

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20240930-300924_12-DE
Reçu le 04/10/2024
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=195447GQM268,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR
04/10/2024



POUR EXTRAIT CONFORME

Gérard GAZAY
Maire

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20240930-300924_12-DE
Reçu le 04/10/2024
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=195447GQM268,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR
04/10/2024

